Rapport de projet

Analyse de l'amont de la filière forêt bois en Guyane Française : Cartographie et chaîne de valeur



Étudiants du module Forêts Tropicales Humides – Septembre 2021 Margaux FOURNIER, Matilda FUCHET-CAJANI, Paco LEFRANCOIS, Zoé SIEGEL

Encadrant :
Guillaume Salzet



Table des matières

Glossaire	2
Introduction	3
Méthodologie	3
Résultats	5
Présentation des différents acteurs de l'amont de la filière	5
L'ONF, ses missions et leurs contraintes	5
Le processus d'exploitation du bois : les acteurs impliqués et les contraintes exercées	8
Le scieur, un acteur intermédiaire contraint entre amont et aval de la filière	11
Une filière bois contrainte entre enjeu de durabilité et besoins du marché local en bois	13
Conclusion	15
Discussion	16
Bibliographie	17
Bibliographie complémentaire	17
Anneyes	18

Glossaire

CTBFG: Centre Technique Bois et Forêt de Guyane. C'est un centre technique en appui de la filière notamment pour des questions de normalisation des essences de bois et de certification.

DG : Direction Régionale de l'ONF en charge de la définition des stratégies de gestion sur le territoire dans son ensemble.

DGTM : Direction générale des territoires et de la mer.

DFP: Domaine Forestier Permanent.

EFI: Exploitation Faible Impact.

FSC: Forest Stewardship Council

Interprofession : regroupement des industriels scieurs et exploitants et des artisans et autres métiers du bois pour peser plus dans les décisions pour la filière.

ONF: Office National des Forêts.

PEFC: Programme de reconnaissance des certifications forestières.

PRFB: Plan Régional Forêt Bois.

UT : Unité Territoriale de l'ONF en charge des opérations sur le terrain.

ZDUC: Zone de Droit d'Usage Communautaire.



Introduction

Ce rapport s'inscrit dans le cadre pédagogique du module Forêt Tropicale Humide qui s'est déroulé sur le mois de septembre 2021 sur le centre AgroParisTech de Kourou. Voici une synthèse du projet d'analyse de l'amont de la filière forêt bois en Guyane Française. Ce projet, à vocation pédagogique, sera intégré dans la thèse de Guillaume Salzet. Cette dernière porte sur la modélisation de l'ensemble de la filière forêt bois de Guyane Française afin d'intégrer les enjeux environnementaux et économiques, et dans l'objectif de créer un outil d'aide à la décision.

Bien que l'objectif initial était une « cartographie et chaîne de valeur », au cours des entretiens réalisés pour le projet, ceci a été redéfini. L'étude porte plutôt sur l'«analyse de l'amont de la filière bois - avec ses processus et ses interactions pour comprendre les points critiques et les enjeux de durabilité.s. ».

La forêt amazonienne en Guyane française couvre 98% du territoire et l'ONF est le seul gestionnaire foncier de cette forêt. L'État français en est propriétaire. Les accords de Guyane de 2017 qui ont fait suite à des manifestations prolongées sur tout le territoire mettent en avant un fort besoin de développement du territoire et notamment via la construction de nombreuses infrastructures. Ces besoins ont été repris dans le Plan Régional Forêt Bois de 2018, qui fixe l'objectif d'un triplement de la production en bois d'œuvre d'ici 2030 et d'une multiplication par 10 du bois énergie à cette même échéance. Actuellement, la filière bois représente le 2ème secteur économique de la région Guyane. Cependant, un manque de formations qualifiantes met en péril l'emploi local. Écologiquement, le bois d'œuvre en forêt tropicale est une ressource difficilement renouvelable, surtout dans le contexte actuel des changements climatiques. La saisonnalité (saison sèche / humide) marquée et la forte hétérogénéité des forêts tropicales humides denses rendent difficile leur exploitation. Cette exploitation, en Guyane française, est soumise à la charte EFI et la majorité du bois d'œuvre est certifiée PEFC. La certification FSC est un nouveau défi réglementaire à relever par les industriels pour rester compétitifs sur certains marchés locaux. La certification de ces productions nécessite également une adaptation des normes européennes au contexte et aux essences locales tropicales.

Méthodologie

Pour cette analyse de filière, une approche par la sociologie de l'action concrète a été choisie. C'est-à-dire qu'une série d'entretiens a été réalisée auprès d'acteurs clés de la filière bois en Guyane française, dans la limite du temps imparti, soit une semaine de terrain pour les enquêtes. Les rendez-vous avaient été pris avant la prise en charge du projet par les étudiants qui débuta avec la rédaction des grilles d'entretien. Puis la phase d'enquête s'est déroulée avec éventuellement une révision des grilles au cours de la semaine après plusieurs interviews. Enfin les étudiants ont disposé de quatre jours pour retranscrire et analyser les résultats des enquêtes. Au vu de ce délai très court, une retranscription totale d'abord envisagée a été abandonnée au profit d'une retranscription partielle visant les verbatims nécessaires à l'analyse. Ce délai court d'analyse et de préparation des entretiens n'a pas permis de développer l'approche quantitative par la méthode SHELF d'élicitation qui sera probablement utilisée lors d'une autre phase d'entretiens. D'où une redéfinition du sujet en cours de projet.

L'approche par un système d'action concrète, cependant est restée centrale dans l'approche de l'étude. Ce système se base sur la méthode Crozier et Friedberg (Crozier M. et al., 2008) et pousse à demander aux acteurs leurs actions concrètes plutôt que leur opinion sur le sujet abordé. Cela permet de tirer plus d'informations des entretiens et de mieux représenter la filière. En effet une attention particulière est portée, lors des entretiens, au processus (quelles sont les étapes d'exploitation par exemple) et au comment, c'est-à-dire avec quels outils, quels partenaires ou prestataires, quelles sont les difficultés rencontrées, et quelles sont les stratégies pour surmonter ces difficultés. Ces stratégies relèvent de l'action concrète, de la rationalité des acteurs. De ce point de départ, il est possible de représenter la filière avec les interactions entre les acteurs et les points de blocages, et de répondre à notre problématique.



Les interviews étaient menées sous la forme d'entretiens semi-directifs afin de laisser le temps à l'enquêté d'élaborer sa réponse, sans l'orienter. Une approche compréhensive et non orientée était capitale. Le guide d'entretien était préparé en conséquence avec des grandes questions ouvertes regroupées dans des grands thèmes. Chaque grand thème correspondait généralement à une étape du process d'action de l'acteur. Des questions de relance étaient également prévues. Les questions étaient simples. Ce type d'approche méthodologique est bien décrit dans le travail de Olivier de Sardan.

Exemple de question ouverte principale : comment se déroule l'étape de débardage dans votre exploitation ?

Exemple de relance : Quelles difficultés pouvez-vous rencontrer lors de cette étape ?

Les personnes interviewées étaient :

- o Un gestionnaire du Domaine Forestier Permanent;
- o Trois exploitants forestiers;
- o Deux scieurs;
- o Le Centre Technique Bois Forêt;
- o Trois acteurs de la recherche.

La filière bois étant petite, les exploitants et scieurs représentaient une faible part de la filière, en termes du nombre d'entreprises. Cependant en termes de volumes de bois exploités, ils représentaient environ 90% des volumes. L'échantillon était donc représentatif en termes de volumes.

Le matériel utilisé était le suivant :

- O Pour les entretiens : une table d'enregistrement, deux micros sur pied pour les enquêteurs, un micro-cravate pour les enquêtés, une caméra dotée d'un micro (pour capter les bruits d'ambiance et aussi avoir une sauvegarde supplémentaire des entretiens).
- o Pour la retranscription : le logiciel Sonal.
- O Pour l'analyse : un Excel qui recense toutes les données nécessaires à l'analyse c'est-à-dire les idées nécessaires à l'analyse et les verbatims associés ainsi que les temps où les retrouver dans les entretiens. Une schématisation de la filière sur les logiciels de traitement classique : Word et PowerPoint.

Lors des entretiens un étudiant était chargé de mener l'entretien, accompagné de Guillaume Salzet, en tant que modérateur. Un étudiant était chargé de prendre des notes et les deux autres s'occupaient de la gestion du temps et de l'enregistrement. Au début de chaque entretien le sujet et les enquêtés étaient présentés par Guillaume Salzet, ainsi que la RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données). Les enquêtés devaient signer un formulaire pour s'assurer de leur anonymisation ou non et autoriser ou non l'enregistrement. Tous ont accepté de se faire enregistrer. Ensuite se déroulait l'entretien de la manière suivante :

- o Introduction au déroulement de l'entretien ;
- o Présentation de l'enquêté;
- Déroulement de l'entretien semi directif selon des questions ouvertes regroupées en grands thèmes;
- O Des questions éventuelles de l'enquêté;
- o Conclusion de l'entretien.



Résultats

Présentation des différents acteurs de l'amont de la filière

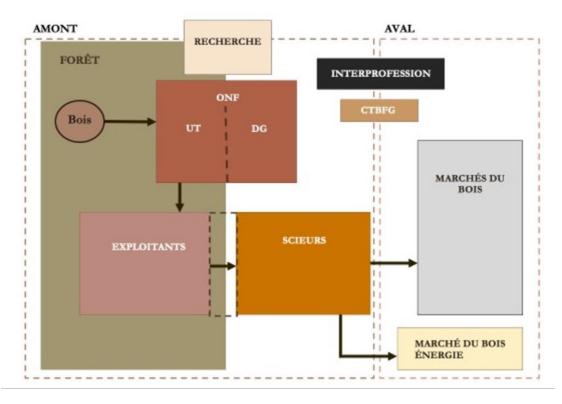
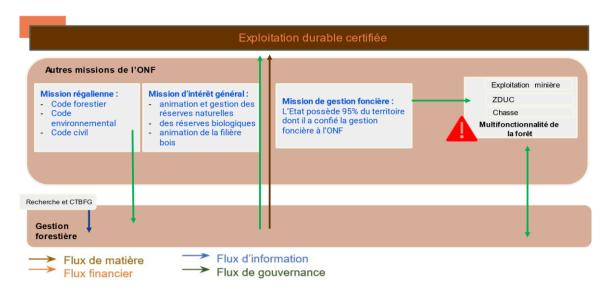


Figure 1 : Les différents acteurs de l'amont de la filière, schéma simplifié.

Ce schéma indique le chemin parcouru par le bois depuis la forêt jusqu'à la vente et la place des différents acteurs dans cette chaîne de transfert de matière. Il trace le cadre de notre monographie que nous allons détailler à travers les trois acteurs ou groupes d'acteurs structurants de l'amont de la filière : l'ONF, les exploitants et les scieurs.

L'ONF, ses missions et leurs contraintes



 $Figure\ 2: Sch\'ema\ r\'ecapitulatif\ des\ diff\'erentes\ missions\ de\ l'ONF.$



L'État possède 95% du territoire de la Guyane. Ce territoire est quasiment entièrement recouvert de forêt dont il a confié la gestion à l'ONF. La forêt est le siège de nombreuses activités : orpaillage, chasse et exploitation en sont des exemples. Les communautés Amérindiennes et Bushinengue auxquelles on a attribué des Zones de droit d'usage collectif (ZDUC) doivent également être intégrées lors des étapes d'aménagement forestier. On parle de **multifonctionnalité de la forêt**. L'ONF est donc investi de plusieurs missions : la mission régalienne, les missions d'intérêt général, les missions de gestion foncière. Ces missions ont une influence sur la mission de gestion forestière qui va retenir notre attention. L'ONF doit gérer les différents usages de la forêt qui influencent l'aménagement : cela fait partie de la gestion forestière. La mission régalienne est également très liée à la mission de gestion forestière à travers le respect du code forestier au sein du **Domaine Forestier Permanent** (**DFP**).

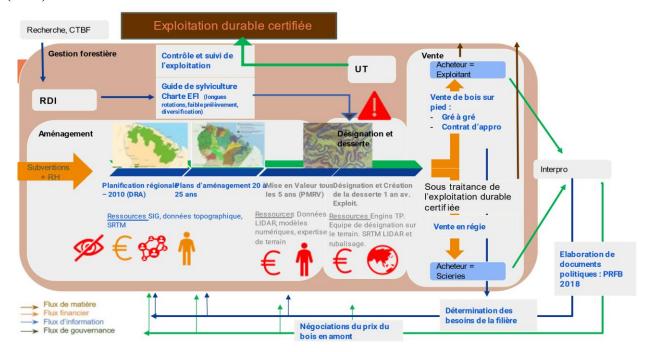


Figure 3 : Schéma de l'aménagement forestier par l'ONF.

Une première mission de l'ONF réalisée par la direction régionale est l'aménagement. Le territoire Guyanais est vaste, en assurer une gestion opérationnelle complète est compliquée. Il faut donc définir un espace où l'ONF est pleinement maître des activités d'exploitation forestière et de conservation : c'est le DFP. Le Domaine Forestier Permanent est apparu vers 2007. Il permet l'application du code forestier en Guyane. La Directive régionale d'aménagement est le premier document de planification. Il s'applique au DFP et fixe les grandes orientations stratégiques d'exploitation/ conservation pour répondre à la demande en bois. Puis il s'agit de préciser ces orientations en définissant les enjeux, atouts et contraintes de chacun des massifs forestiers du DFP (par exemple le massif Régina st Georges où a lieu actuellement la majeure partie de la production). Cela se fait dans les plans d'aménagement qui sont rédigés sur 20 à 25 ans et doivent avoir une visibilité des besoins de la filière sur cette période. Les plans d'aménagement se superposent parfois à d'autres utilisations de la forêt. Par exemple, une ZDUC a été définie sur le DFP après la création de celui-ci. Pour ces plans d'aménagement, l'ONF se base sur des données satellite SIG et terrain qui mobilisent des ressources humaines et financières. Enfin au sein des massifs il s'agit de préparer la phase opérationnelle en détaillant les parcelles et sous-parcelles, leur accessibilité, leur topographie, leur abondance en ressource, notamment à travers des données LIDAR très onéreuses. Ces informations sont recensées dans un dernier document de planification : le plan régional de mise en valeur.

Pour évaluer la demande en bois, l'ONF collabore avec l'interprofession. Cette dernière transmet les besoins de la filière en bois, notamment à travers un document politique en 2018 : le PRFB (Plan Régional Forêt Bois). Ce PRFB fixe les besoins en bois sur plusieurs années et prévoit, ainsi, une



multiplication de la production de bois d'œuvre par trois et du bois énergie par 10 d'ici 2029. C'est aussi là en amont que se négocient les prix du bois.

La recherche a permis de définir les grands principes de l'exploitation forestière durable en Guyane : une rotation longue de 65 ans, un prélèvement faible et une diversification. Cela à abouti à l'élaboration de documents techniques comme la charte Exploitation Faible Impact (EFI), qui est à respecter obligatoirement par les exploitants. C'est l'ONF à travers le service Recherche Développement et Innovation (la RDI) qui assure le transfert de la recherche vers la filière. L'ONF s'assure de ces principes par la désignation et définit quels bois vont être coupés. Dans cette phase opérationnelle l'ONF établit le réseau de desserte jusqu'aux parcelles. Ce réseau de pistes et son entretien sont à la charge de l'ONF et sont un point critique dans le flux de matière vers l'aval de la filière. Si les routes sont en mauvais état, les exploitants ne peuvent plus travailler. Ces pistes nécessitent une équipe de terrain, des données LIDAR onéreuses, et une sous-traitance à des entreprises de travaux publics. Elles ont un impact non négligeable sur le couvert forestier et le sol.

D'une autre part, le prix du bois est fixe et il existe deux types de vente :

- La vente en régie où l'État reste propriétaire du bois jusqu'à la vente aux scieries sur les parcs à grumes où se fait le transfert de propriété. L'exploitant n'est ici que sous-traitant de l'ONF;
- La vente sur pied, où le transfert de propriété se fait après la désignation et cette fois, de l'État à l'exploitant.

En vente sur pied la marge liée au roulage du bois lorsque le bois est proche revient à l'exploitant. En régie, l'ensemble des coûts d'exploitation est répercuté sur le contrat de vente.

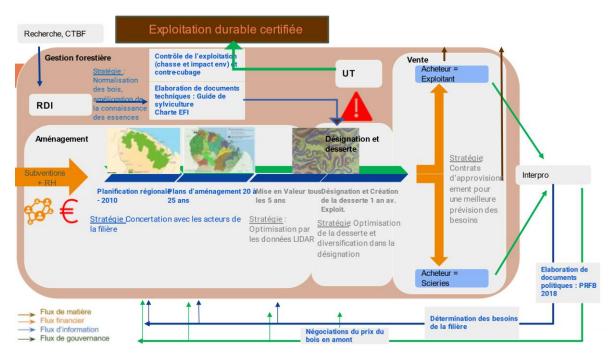


Figure 4 : Les adaptations de l'ONF aux contraintes de l'aménagement.

L'ONF a fait preuve de diverses adaptations pour surmonter ses contraintes :

- Contraintes financières : chiffre d'affaires assuré par la vente du bois, et marge plus importante en régie. La filière et l'ONF sont très subventionnées par l'État ;
- Contraintes de ressources humaines : formation et recrutement ;
- Contraintes liées au manque de visibilité pour l'aménagement autant sur la ressource disponible et sur les besoins : coopération avec les différents acteurs, optimisation de l'aménagement grâce à des données LIDAR. Afin de mieux connaître les besoins de la



- filière, l'ONF cherche à favoriser les contrats d'approvisionnement sur plusieurs années avec scieurs et exploitants, que ce soit en régie ou pour la vente sur pied ;
- Contraintes liées l'aménagement durable de la forêt : collaboration avec la recherche pour établir des temps de rotation et taux de prélèvement. Mais aussi afin de promouvoir une diversification des essences prélevées. L'outil majeur de l'ONF pour répondre à ces enjeux est l'étape de désignation.

Le processus d'exploitation du bois : les acteurs impliqués et les contraintes exercées

Lors de notre enquête, nous avons pu interviewer trois exploitants forestiers de différentes dimensions économiques. Nous pouvons dire que deux étaient de dimensions relativement « petites » en termes de volume de bois exploité et le troisième était comparativement un « gros » exploitant, réalisant près de 70% du volume de bois brut coupé en Guyane. Ces différences de poids économiques vont déterminer notamment le matériel utilisé, qui représente des investissements très élevés dans l'exploitation forestière. Nous allons voir par la suite comment ces différences de matériel influent sur les capacités productives des exploitants.

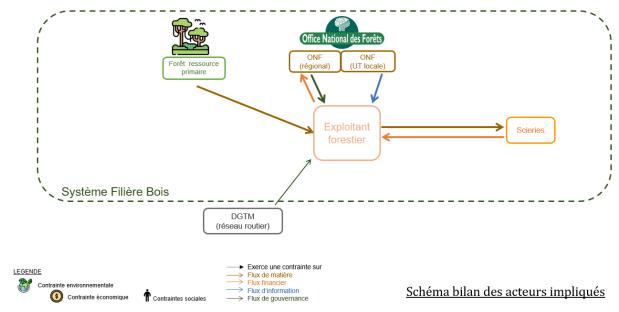


Figure 5 : Schéma bilan des acteurs impliqués autour de l'exploitant forestier.

Comme l'illustre la figure 5, l'exploitant forestier interagit avec cinq acteurs différents dont un non-humain (la ressource primaire : la forêt tropicale). Ces relations, plus ou moins fortes (sur la figure : selon l'épaisseur de la flèche) sont régies selon des flux de matière (avec la forêt, avec les scieries), des flux financiers (ONF régional, scieries), des flux d'information (ONF unité territoriale locale) et des flux de gouvernance (DGTM, ONF régional).

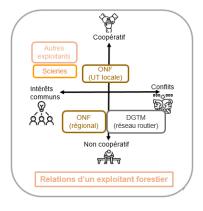


Figure 6 : Nature des relations d'un exploitant forestier.



Ces relations présentent différentes natures selon la présence d'intérêts communs ou non : de nature coopérative avec les autres exploitants, les scieurs et l'ONF unité territoriale locale, les relations avec l'ONF régional et aussi la DGTM ne sont pas coopératives, comme le montre la *Figure* 6. Nous allons essayer d'expliquer, processus par processus, quelles sont les différentes contraintes exercées sur l'exploitant forestier pour notamment donner une piste d'explication à la nature de ces relations.

Tableau 1 : Deux types d'exploitations forestières en Guyane française.

2 types d'exploitation forestière		Processus réalisés par l'exploitant
Coupe en propre		Achat des bois → Vente
Prestation de service	en régie avec l'ONF	Accéder à la ressource → Cubage
: L	avec une scierie	

Tout d'abord nous pouvons différencier deux types d'exploitation forestière (*Tableau 1*). Il y a la coupe en propre : l'exploitant s'occupera de l'intégralité du processus de l'achat des bois sur pied (à l'ONF est donc propriétaire de ses bois sur pied. Il y a ensuite l'exploitation de type « prestation de service » : soit auprès de l'ONF (nommé aussi « en régie ») soit avec une scierie. Dans ce cas, c'est le commanditaire qui possède le bois sur pied et qui s'occupe de la vente.

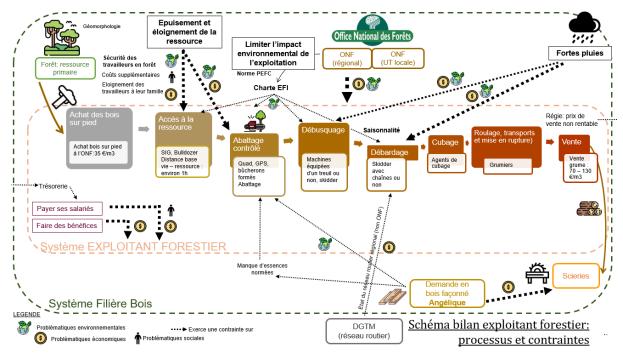


Figure 7 : Schéma bilan des processus et contraintes de l'exploitant forestier.

Nous allons expliciter, dans l'ordre chronologique de l'exploitation forestière, les moyens et les contraintes de chaque processus (*Figure 7*).

En premier lieu, l'exploitant (en coupe en propre) réalise **l'achat des bois sur pied** à l'ONF à prix fixe. Cela représente le coût le plus important dans le coût total d'exploitation de la grume : environ 25% du coût total (*Annexe 1*).

Ensuite, il est nécessaire d'accéder aux bois désignés pour pouvoir les abattre. Pour ce faire, l'exploitant utilise le réseau de pistes de l'ONF mais nécessite aussi de réaliser ses propres pistes pour des bois non desservis par le réseau ONF. De plus, les pistes de l'ONF sont jugées en très mauvais état, ce qui ralentit les véhicules. L'épuisement et l'éloignement de la ressource pèse sur ce processus selon des aspects environnementaux, sociaux et économiques. Effectivement, les zones de



bois à exploiter sont situées de plus en plus profondément en forêt. Cela rajoute des coûts élevés des transports d'une part et contribue à rendre le métier peu attractif d'autre part, notamment en éloignant de plus en plus les bases-vies des villes. Pour la phase d'abattage, l'exploitant va pouvoir couper uniquement parmi les arbres désignés par l'ONF selon le respect de la charte EFI (nombre maximum d'arbres coupés par hectare, abattage contrôlé). Si la coupe est en propre, il possède une certaine liberté dans le choix des essences, cependant il est soumis à la **demande en bois façonné très centrée sur quelques essences** (majoritairement de l'Angélique). Le développement de la filière bois énergie, qui débute depuis quelques années, favorise la valorisation d'autres bois que l'Angélique.

Après, vient la phase de **débusquage**. Elle est autorisée toute l'année selon charte EFI mais elle se réalise plus facilement en saison sèche : effectivement elle nécessite du matériel coûteux pour pouvoir travailler en toute saison (pas tous les exploitants équipés)

Le **débardage** est quant à lui soumis à la saisonnalité selon la charte EFI. Les exploitants déplorent le mauvais état des pistes ONF et du réseau routier guyanais qui ralentit fortement le trafic des véhicules et leur ajoute des coûts d'exploitation.

Vient ensuite la phase de **cubage** et de contre-cubage avec les agents de l'ONF de l'unité territoriale qui se déroule sans conflits.

Après, les grumes sont **transportées** jusqu'aux parcs de rupture où elles seront accessibles par le réseau routier régional. Les exploitants jugent l'état des routes inadapté à supporter des fortes charges ce qui provoque des forts coûts car les grumiers ne peuvent pas dépasser une certaine charge et sont contraints de rouler doucement. La partie du transport (ou « roulage ») est le deuxième coût le plus important dans le coût total, soit environ 20% (Annexe 1).

Enfin le bois est **vendu** sous forme de grumes. La vente est jugée plus ou moins rentable selon le mode d'exploitation : l'exploitation en régie est particulièrement jugée peu rentable, le prix fixe de 80€ la grume ne couvrirait pas les frais d'exploitation. Les prix de vente étant un sujet sensible, des exploitants s'organisent en association pour avoir un poids plus élevé dans les négociations. Pour pallier ce faible prix de vente, certains exploitants développent aussi des ateliers de sciage pour créer de la valeur ajoutée.



Le scieur, un acteur intermédiaire contraint entre amont et aval de la filière

Le scieur a pour rôle de transformer le bois, puis de le vendre sur le marché. Il est ainsi l'intermédiaire entre l'amont et l'aval de la filière. Sa principale contrainte est d'être tiraillé entre un

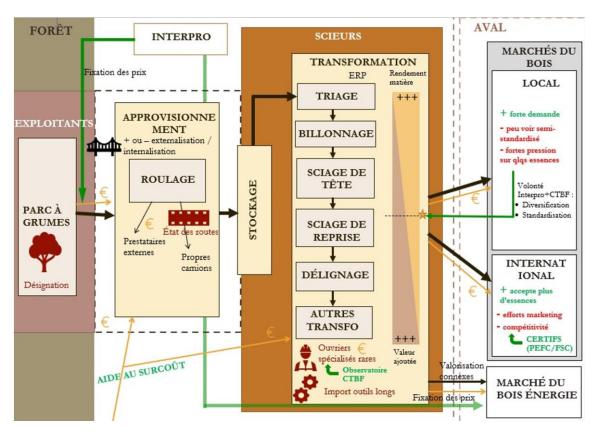


Figure 8 : Schéma bilan des processus et contraintes du scieur.

approvisionnement de grumes diversifiées ayant été désignées par l'ONF, ces derniers suivant un objectif principal de durabilité écologique de la filière, et de l'autre côté une forte demande en ressources très spécifiques comme l'Angélique. Le scieur doit ainsi répondre à une demande spécifique en ayant à disposition des essences diverses. Cet acteur contraint doit donc faire preuve d'innovation pour s'adapter à ce décalage entre l'offre et la demande. Différentes stratégies

Procédons d'abord étape par étape. L'étape 1 est l'achat et l'acheminement du bois après exploitation. Ce dernier va être transporté jusqu'au parc à grumes et sera, soit acheté par le scieur à ce moment-là, soit en amont si celui-ci est en collaboration étroite avec l'exploitant. Les prix sont fixés au préalable par l'Interprofession.

Par la suite, le bois sera acheminé à la scierie : soit par les propres camions du scieur soit par des prestataires. Le fait d'engager des prestataires permet de leur reléguer tous les problèmes liés à l'état des routes, ces dernières n'étant pas forcément désignées pour les grumiers.

Arrivé à la scierie, le bois sera stocké et trié par types d'essences. Il sera ensuite billonné. Vient alors la chaîne de transformation. Celle-ci va être adaptée en fonction des différentes stratégies des scieurs pour répondre à la demande, sachant que plus on transforme le bois plus on lui donne de la valeur. On retrouve au moins ces différentes étapes dans l'ordre : le sciage de tête, qui scie en grande dimension, le sciage de reprise qui enlève certains défauts et la déligneuse qui reprend la planche sur les côtés. D'autres transformations plus spécialisées sont ensuite possibles.

Soit le scieur va arrêter sa chaîne de production tôt et donc faire des lots pour le marché de la construction, soit il va faire des produits sur commande auprès des artisans et vendre peu de produits mais avec beaucoup de valeur ajoutée. Pour équilibrer ces stratégies il y'a une volonté du CTBF et



de l'Interprofession de standardiser les produits afin de les vendre en grande quantité. Ainsi, de nombreux tests sont effectués sur des nouvelles essences, afin de s'assurer de leurs propriétés physico-chimiques et de diversifier leurs utilisations. Les essences doivent respecter certains prérequis pour la construction (ex : certification de porte coupe-feu), qui varient aussi entre bureaux d'études avant construction. Le CTBF multiplie ainsi les tests afin de pouvoir certifier les propriétés des essences et a pour projet d'influencer les bureaux d'étude pour homogénéiser les demandes. Pour l'instant des stratégies existent comme la création de classes de propriétés, permettant d'imposer à l'aval d'acheter des lots d'essences différentes aux mêmes caractéristiques. Une initiative de l'Interprofession et de l'ONF a d'ailleurs aussi été prise pour sensibiliser les acheteurs (architectes et charpentiers) à l'importance de diversifier l'utilisation des essences, lors de visites d'exploitations.

Lors de l'étape de transformation, d'autres problèmes émergent, notamment le devoir de respecter des normes adaptées à la France métropolitaine, que ce soit pour les outils utilisés dans les machines de scierie ou pour les tests sur le bois. Lors de panne, la chaîne de transformation peut être arrêtée pendant plus d'une semaine le temps d'apporter les pièces de métropole. Des aides aux surcoûts ont été mises en place afin d'essayer de pallier à ce type de problèmes. D'autres contraintes comme la rareté des ouvriers spécialisés, due au peu de formations en Guyane existent aussi.

Au vu de la complexité de vendre des essences diverses en Guyane, d'autres stratégies se mettent en place pour exporter une partie des bois à l'international. Il existe beaucoup de compétitivité avec les pays alentours (ex : le Brésil) proposant des bois moins chers. Cependant, il est possible de trouver des marchés dans les pays du nord demandeurs de certification PEFC ou FSC. De plus, un des atouts des scieurs guyanais est aussi leur réactivité aux commandes. L'avantage de respecter les normes françaises est que cela permet aussi d'exporter le bois dans les autres DROM-TOM.

Le scieur fait donc face à des problèmes non résolus et doit adopter des orientations stratégiques contraintes par une offre et une demande contrastées. Par ailleurs l'amont propose un ensemble de ressources limitantes alors que le marché est très demandeur et que la population tend à augmenter. C'est pourquoi la valorisation de tout type d'essence est primordial. Dans le futur, un autre enjeu sera aussi de savoir quel pourcentage de connexe donner aux usines biomasse afin de ne pas les laisser prendre le pas sur le bois d'œuvre.



Une filière bois contrainte entre enjeu de durabilité et besoins du marché local en bois

Ce travail nous a permis de comprendre non seulement les rôles, les pratiques et les interactions de chacun des acteurs de la filière, mais également d'identifier quelques flux - financiers, d'informations, et de gouvernance - et points de blocage de la filière.

Une filière sous perfusion des aides de l'État

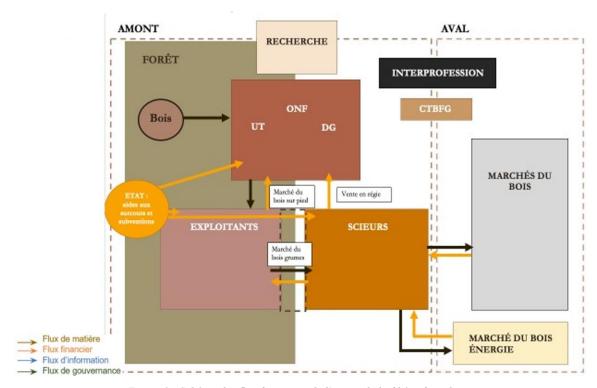


Figure 9 : Schéma des flux financiers de l'amont de la filière forêt-bois guyanaise.

Tout d'abord, comme nous pouvons le voir sur la *figure 9*, ci-dessus, à chaque flux de matière, il existe une rétribution financière. Nous avons pu constater que nombreux de ces flux reviennent à l'ONF. Cela peut s'expliquer par son rôle dans la filière, en tant qu'unique représentant et gestionnaire de l'État – ce dernier étant seul propriétaire des ressources forestières guyanaises. Que ce soit pour le marché du bois sur pied ou pour la vente en régie, l'achat du bois à exploiter se fait toujours à l'ONF. Cela peut sembler comme une forte contrainte pour certains petits exploitants : selon eux, leur pouvoir de négociation reste faible, malgré la création de l'Interprobois Guyane en 2009.

Nous nous devons également de noter l'importance des aides de l'État. En effet, il y a des subventions allouées à tous les niveaux de l'amont de la filière. Nous voyons donc, et pour reprendre les termes d'un des enquêtés, que la filière forêt-bois guyanaise « vit sous les perfusions des aides de l'État ».



Plusieurs vecteurs d'information en amont de la filière

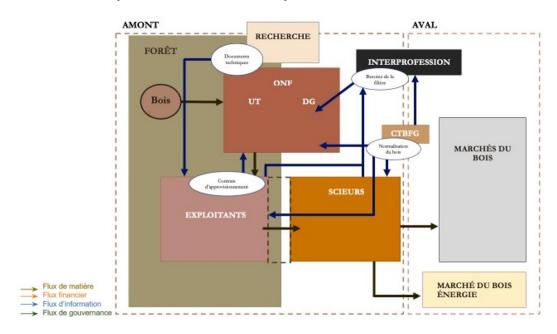


Figure 10 : Schéma des flux d'informations de l'amont de la filière forêt-bois guyanaise.

Parallèlement, nous avons pu identifier plusieurs flux d'informations. Grâce aux enquêtes réalisées, nous avons pu voir que l'ONF est un acteur central dans ces flux. En effet, il est le vecteur entre les connaissances scientifiques et en partie le CTBF, vers le reste des acteurs de la filière. À plusieurs reprises, l'ONF a pu traduire les découvertes et recommandations scientifiques, dans les pratiques des exploitants et des scieurs guyanais. Par exemple, la recherche en collaboration de l'ONF, dans les années 2000 et à partir d'une étude sur l'Angélique (*Dicorynia guianensis*), a permis d'instaurer des règles d'aménagement et d'exploitation forestière. En effet, en appliquant le principe de précaution, les chercheurs ont fortement conseillé de faire des rotations de 65 ans pour l'exploitation forestière, ce que l'ONF a pu mettre en vigueur dans la réglementation les années suivantes. L'ONF a aussi mis en place la charte EFI pour limiter les impacts lors de l'exploitation. Certains enquêtés ont pu nous confier la réticence initiale des acteurs de la filière à un changement aussi radical. Pour tous, les investissements en matériel afin de limiter leurs impacts et les contraintes accompagnant une rotation aussi longue ont été importants. Pourtant aujourd'hui, vingt ans plus tard, tous semblent s'être adaptés à ces contraintes et plusieurs reconnaissent l'importance de ces mesures pour préserver les ressources forestières.

Nous pouvons identifier d'autres acteurs centraux que sont l'Interprofession bois et le CTBF. En pratique, ils vont récolter des informations sur la filière, de la part des acteurs de l'amont, mais aussi de l'aval – afin de faire remonter les besoins de la filière. Et notamment lors des réunions de l'Interprofession – qui pourront ensuite communiquer à tous les acteurs de la filière, dont l'ONF également.



L'ONF, au centre des prises de décision

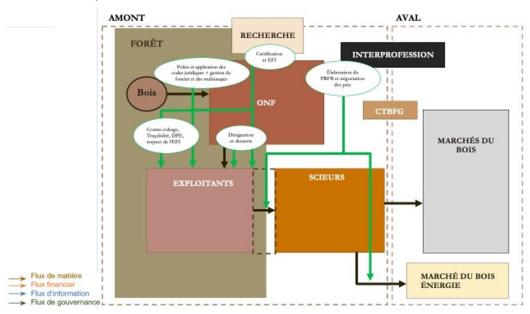


Figure 11 : Schéma des flux de gouvernance de l'amont de la filière forêt-bois guyanaise.

L'ONF est au centre des prises de décisions (en tant que gestionnaire pour l'État). En réalité, il est le moteur de la prise de décisions – ces dernières qui vont se répercuter sur le reste des acteurs et principalement sur les exploitants en premier. Cela pourrait traduire un important déséquilibre des pouvoirs de négociation, c'est ainsi que l'Interprobois s'est créée en 2009. Son objectif premier est de permettre aux acteurs de la filière de communiquer, de s'organiser et de rééquilibrer les rapports de force. Cet équilibre est également recherché au sein même de l'interprofession, puisque le président est élu tous les ans et à chaque fois il doit appartenir à un corps de métier de la filière différent (cette année le président est un scieur, l'année prochaine il pourra être un charpentier).

Conclusion

Une filière contrainte qui pose problème pour faire cohabiter le PRFB et les enjeux de durabilité.s

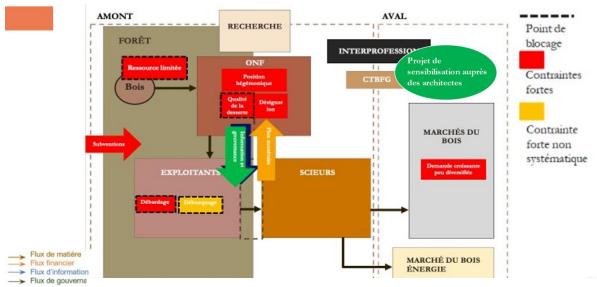


Figure 12 : Déséquilibre entre les enjeux économique et écologique, entre l'offre et la demande.



Il existe une énorme tension entre la durabilité économique et celle écologique. Pour cette dernière, la recherche tire la sonnette d'alarme et l'ONF réagit, impose des règles en conséquence à un marché qui n'est pas sensibilisé à ces questions. On le voit bien avec l'exemple de la diversification des essences. L'ONF, notamment à travers la désignation, cherche à orienter la filière vers une valorisation de plus d'essences forestières mais sans travailler avec l'aval - qui a une demande plutôt monospécifique.

Nous savons que plusieurs acteurs tentent, tant bien que mal, de composer avec ces règles et d'optimiser leur outil de production mais cela peine à résoudre l'énorme décalage entre l'offre et la demande. Ce décalage qui, nous supposons, est en grande partie provoqué par le fonctionnement en « Top-Down » : de l'État qui impose aux acteurs de l'amont de la filière, sans sensibiliser/ travailler avec l'aval. C'est ainsi que l'Interprofession et le CTBF vont tenter de faire ce travail de sensibilisation : par exemple, auprès des architectes afin qu'ils apprennent à travailler avec d'autres essences que l'Angélique.

Au vu de cette tension entre durabilité économique et écologique, de ce décalage entre l'offre et la demande, nous pouvons nous demander comment seront intégrés ces enjeux de durabilités différentes avec le PRFB ? Plan qui prévoit de multiplier la production de bois d'œuvre par trois et la production de bois énergie par dix, d'ici 2024.

Discussion

L'objectif initial du projet était une cartographie et une chaîne de valeur de la filière bois. De tels outils sont plus facilement intégrables dans un modèle bioéconomique comme celui qui fait l'objet de la thèse de Guillaume Salzet. Cependant la contrainte de temps et la réalité de terrain lors des entretiens nous a poussé à revoir les objectifs du projet. Nous avons plutôt proposé une monographie des acteurs de la filière bois en identifiant les besoins, défis et blocages de la filière dans un contexte de forte augmentation de la demande en bois d'œuvre et en bois énergie. Il s'est avéré qu'une évaluation économique plus poussée pour établir une chaîne de valeur précise nécessitait notamment des techniques d'élicitation que nous n'avons pas pu utiliser.

D'un point de vue pédagogique, il était tout aussi intéressant de se concentrer sur la monographie et les entretiens semi-directifs.

Nous tenons à relever certaines limites de la conduite des entretiens :

- ➤ Une équipe de 5 personnes pour un enquêté peut être intimidante, tout comme le matériel utilisé, bien que ce dernier ait facilité la tâche pour la retranscription. L'équipe de 5 personnes s'explique par le caractère pédagogique de l'exercice.
- ➤ Le long préambule pour se présenter, présenter le projet et surtout faire signer le document de protection des données personnelles semblait perçu comme une charge administrative par les acteurs interrogés. Pourtant il est nécessaire d'expliquer les fondements du projet et la raison de l'interview, et il est obligatoire de faire signer un tel document.
- Les questions posées étaient parfois trop orientées vers une réponse et ne laissaient pas toujours le choix de la réponse à l'interviewé qui répondait par oui ou par non. Les termes utilisés et formulations, dans une volonté de précision, étaient parfois trop complexes pour permettre un réel échange.

Ainsi les limites de ce travail résident dans le fait que les interviews s'éloignaient parfois trop de la conversation, qui d'après Olivier de Sardan (Olivier de Sardan J.-P., 1981) doit être l'objectif de toute interview malgré le cadre imposé par le questionnaire. Si les raisons des choix ci-dessus sont compréhensibles, nous souhaitions souligner les contraintes qu'elles auraient représenté dans le cadre d'une étude sociologique complète et sur le long terme.



Nous avons fait le choix d'une retranscription partielle en retirant uniquement les verbatims qui nous servaient à appuyer nos propos. Ce choix contraint encore une fois par le temps, nous a tout de même permis d'appréhender un logiciel de retranscription intéressant ('Sonal').

Bibliographie

Crozier M. & Friedberg E., 1981 [1977], "Appendice méthodologique", dans Crozier M. & Friedberg E., L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective, Paris, Seuil, p. 449-478.

Olivier de Sardan J.-P., 2008, "La politique du terrain. Sur la production des données en socioanthropologie", dans J.-P. Olivier de Sardan (dir.), La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique, Louvain-La-Neuve, Bruylant-Academia, p. 39-104.

Bibliographie complémentaire

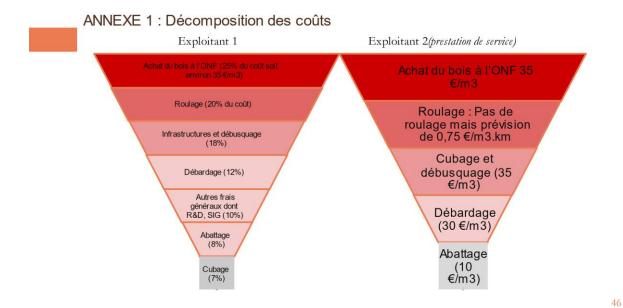
Tendron G. 2006. CGAAER n°1: Expertise de la filière bois en Guyane française. Paris : Ministère de l'agriculture et de la pêche. Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux., 86 p.

Vallet A. 2004. Les marchés de la filière bois de Guyane. Cayenne : Cabinet SAGITTAL, 89 p.

Sabbadin D. 2015. La production de bois en Guyane française à l'horizon 2045 : Quelles places pour la forêt naturelle dans l'approvisionnement de la filière forêt-bois ? Nancy : AgroParisTech, 1 vol. (85p.) p.



Annexes



ANNEXE 2 : Monographie de la filière selon le rapport Sabbadin



47



ANNEXE 3 : Enjeux fixés par le PRFB 2018

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : MOBILISER PLUS DE VOLUMES DE BOIS ET FAIRE EVOLUER LE MODELE DE L'EXPLOITATION FORESTIERE GUYANAISE : Multiplication par 10 du bois énergie et pat 3 du bois d'œuvre.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : MIEUX VALORISER LES BOIS, AMELIORER LA VALORISATION MATIERE

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER LES COMPETENCES ET L'EMPLOI LOCAL

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : GARANTIR ET ORGANISER LA MULTI FONCTIONNALITE DE LA FORET

ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : FAIRE DE LA GUYANE UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXEMPLARITE EN MISANT SUR LA RELATION ENTRE RECHERCHE DEVELOPPEMENT ET ACTEURS ECONOMIQUES DE LA FILIERE

Orientation strategique 2 : Mieux valoriser les bois, ameliorer la valorisation matière	52
Objectif 2.1 : Valoriser les ressources fatales en bois énergie	52
Objectif 2.2 : Mieux valoriser la diversité des essences et des qualités de bois	54
Objectif 2.3 : Favoriser l'utilisation des bois locaux issus de gestion durable pou la construction	
Objectif 2.4 : Diversifier les productions et les marchés dans la chaîne de valeur bois	
Objectif 2.5 : Développer l'export de bois	56
Orientation strategique 3 : Developper les competences et l'emploi local	.58
Objectif 3.1 : Mettre en place une offre de formation adaptée aux besoins de la filière forêt-bois	59
Objectif 3.2 : Améliorer l'attractivité des emplois de la filière forêt-bois	60
Orientation strategique 4 : Garantir et organiser la multi fonctionnalit de la foret	E 62
Objectif 4.1 : Conforter la gestion traditionnelle de la forêt par les populations amérindiermes et bushinengue	62
Objectif 4.2 : Développer et sécuriser l'activité touristique et de loisir en forêt et sensibiliser la population locale à la richesse de la forêt	
Objectif 4.3 : Réglementer, organiser et contrôler l'utilisation des dessertes forestières	66
Objectif 4.4 : Mettre en place des moyens de gestion des activités de chasse	67
Objectif 4.5 : Veiller au caractère responsable du développement de l'activité	

48